



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie, le 16 août 2017, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque vingt et une personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 57 par le maire Jonathan Lapierre.

R1708-977

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2017
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1. Administration



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2017

- 7.1.1. Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil 2017
- 7.1.2. Modification de la résolution R1608-721 – Demande d’acquisition d’immeuble – Partie du lot 3 599 166 – Secteur de La Martinique – Village de L’Étang-du-Nord
- 7.1.3. Contrat d’assurance collective – Non-renouvellement avec l’UMQ
- 7.2. Finances
- 7.3. Ressources humaines
 - 7.3.1. Embauche de personnel – Secrétaire administrative – Journalier – Opérateur de déneigement et de voirie — Préposé à l’entretien ménager et aux salles communautaires
- 7.4. Services techniques et des réseaux publics
- 7.5. Hygiène du milieu et sécurité publique
- 7.6. Aménagement du territoire et urbanisme
 - 7.6.1. Mandat – Procédures judiciaires – Propriétaire de l’immeuble sis au 473, chemin des Caps – Village de Fatima
- 7.7. Développement du milieu et des communications
- 7.8. Loisir, culture et vie communautaire
- 7.9. Service de l’ingénierie, des TIC et des bâtiments
 - 7.9.1. Appel d’offres n° 284 – Construction d’un centre multisport – Modifications au devis
- 7.10. Réglementation municipale
- 8. Affaires diverses
 - 8.1. Vente de l’immeuble sis au 814, chemin du Bassin (salle de l’âge d’or de Bassin) – Village de L’Île-du-Havre-Aubert
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

R1708-978

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2017

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2017.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2017

Sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

R1708-979

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 4 au 31 juillet 2017 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 770 634,66 \$.

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

R1708-980

Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil 2017

CONSIDÉRANT QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a été adopté le 20 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'année 2017 est une année d'élection générale;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le conseil ne peut siéger en période électorale;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2017

que la séance ordinaire du conseil prévue le mardi 10 octobre 2017 soit devancée au mercredi 4 octobre 2017;

qu'un avis soit publié dans L'Info-municipale pour informer les citoyens de ce changement.

R1708-981

Modification de la résolution R1608-721 – Demande d'acquisition d'immeuble – Partie du lot 3 599 166 – Secteur de La Martinique – Village de L'Étang-du-Nord

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 16 août 2016, la résolution R1608-721 relative à la vente d'une partie du lot 3 599 166 en faveur de trois propriétaires du village de L'Étang-du-Nord;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'apporter des modifications à cette résolution afin d'identifier les acquéreurs et inscrire le prix de vente de chacune des parcelles de terrain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'appuie sur l'évaluation municipale réalisée par la firme Servitech pour statuer sur le prix de vente;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité

que la résolution R1608-721 soit modifiée par l'ajout du texte suivant :

que le prix de vente de chacune des parcelles de terrain cédées aux propriétaires ci-dessous mentionnés soit déterminé comme suit, selon l'évaluation de la firme Servitech :

- M. Yvon E. Jomphe – 100 \$ plus taxes
- M. Jean-Paul Arsenault – 800 \$ plus taxes
- M. Jérôme Arseneau et M. Jean-Jules Boudreau – 100 \$ plus taxes

R1708-982

Contrat d'assurance collective – Non-renouvellement avec l'UMQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine fait actuellement partie du regroupement des municipalités de Lac St-Jean, Bas-St-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord pour le contrat d'assurance collective des employés municipaux, lequel regroupement est administré par l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT QUE le contrat du regroupement de municipalités de l'UMQ prendra fin le 31 mars 2018;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2017

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ a amorcé le processus de renouvellement de ce contrat d'assurance collective pour une autre période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a mis en place en 2017 un regroupement pour un contrat d'assurance collective au bénéfice de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine est membre de la FQM et qu'elle a été sollicitée pour faire partie du regroupement offert à ses membres;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que l'UMQ soit informée que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine ne fera pas partie du présent processus de renouvellement du contrat d'assurance collective pour le regroupement des municipalités de Lac-St-Jean, Bas-St-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord (d'avril 2018 à avril 2023);

que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine continue à respecter ses engagements envers l'UMQ jusqu'à la fin du contrat d'assurance collective du regroupement des municipalités de Lac-St-Jean, Bas-St-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord avec l'UMQ, soit le 31 mars 2018;

que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine autorise ses représentants à fournir à la FQM tous les documents nécessaires afin de faire partie du processus de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés municipaux.

RESSOURCES HUMAINES

R1708-983

Embauche de personnel – Secrétaire administrative – Journalier – Opérateur de déneigement et de voirie — Préposé à l'entretien ménager et aux salles communautaires

Durant l'année en cours, le Service des ressources humaines a procédé à des appels de candidatures afin de recruter du personnel occasionnel et pour constituer une liste de rappel.

Février 2017 – Poste de secrétaire administrative
Avril 2017 – Poste de secrétaire administrative
Mai 2017 – Poste de journalier – Liste de rappel
Juin 2017 – Poste d'opérateur de déneigement et de voirie

De plus, en février 2017, le Service des ressources humaines procédait également à l'affichage d'un poste régulier à temps complet de préposé à l'entretien ménager et aux salles communautaires.

Au terme des procédures d'évaluation des candidatures reçues pour chacun



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2017

de ces postes, les divers comités de sélection recommandent l'embauche des personnes suivantes :

- M. Denis Bourgeois – Poste de préposé à l'entretien ménager et aux salles communautaires – Régulier à temps complet
- Mme Josianne Bourgeois – Poste de secrétaire administrative – Occasionnel
- Mme Anne-Christine Loiseau – Poste de secrétaire administrative – Occasionnel
- M. Guillaume Chevarie – Poste d'opérateur de déneigement et de voirie – Liste de rappel
- M. Alexandre Landry – Poste de journalier – Liste de rappel

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité

d'accepter les recommandations faites par les comités de sélection dans le cadre de ce recrutement et de confirmer l'embauche des personnes ci-dessus mentionnées à chacun des postes qui leur a été attribué.

En vertu de la convention collective, chacun des titulaires de poste sera soumis à une période de probation de 440 heures aux fins de formation et d'évaluation.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

R1708-984

Mandat – Procédures judiciaires – Propriétaire de l'immeuble sis au 473, chemin des Caps – Village de Fatima

CONSIDÉRANT QUE le mauvais état du bâtiment sis au 473, chemin des Caps, du village de Fatima, constitue une nuisance et une pollution visuelle importante;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.2.1 du Règlement de construction n° 2010-10 stipule que les constructions doivent être maintenues en bon état;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire n'a pas donné suite à deux avis d'infraction émis les 16 novembre et 7 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire ne respecte pas ses engagements auprès de la Municipalité quant à l'amorce de travaux de rénovation;

CONSIDÉRANT QUE dans les circonstances, la Municipalité n'a d'autre choix que de soumettre ce dossier à ses procureurs;

EN CONSÉQUENCE,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2017

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil mandate la firme Deveau avocats de prendre les procédures judiciaires utiles pour obtenir les ordonnances appropriées afin que le contrevenant régularise sa situation.

SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

R1708-985

Appel d'offres n° 284 – Construction d'un centre multisport – Modifications au devis

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite obtenir pour le projet de construction d'un centre multisport la meilleure offre qualité / prix;

CONSIDÉRANT QUE d'éventuels soumissionnaires ont souligné, lors de la visite des lieux, qu'il serait approprié d'accentuer la qualité dans l'évaluation des offres;

CONSIDÉRANT QU' il s'est avéré pertinent que deux des caractéristiques mentionnées au devis soient inscrites en option au bordereau de soumission;

CONSIDÉRANT QU' il y a également lieu de prolonger la période de dépôt des soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

d'accepter la modification aux critères d'évaluation de sorte à rehausser le pourcentage attribué à la qualité telle qu'elle a été présentée au conseil en date du 31 juillet 2017, conformément à la recommandation du comité de direction du projet de construction d'un centre multisport;

d'autoriser le report de la date d'ouverture des soumissions au 19 septembre 2017;

d'autoriser le transfert des deux caractéristiques suivantes décrites à l'article 4.7 des clauses administratives : « Piste de marche » et « Zone fermée à l'étage » vers le volet « Option » au bordereau de soumission tout en adaptant le devis en conséquence;

d'autoriser le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean Hubert, à procéder aux modifications demandées et à assurer le suivi de l'appel d'offres n° 284 relatif à la construction d'un centre multisport.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2017

AFFAIRES DIVERSES

R1708-986

Vente de l'immeuble sis au 814, chemin du Bassin (salle de l'âge d'or de Bassin) – Village de L'Île-du-Havre-Aubert

- CONSIDÉRANT QU' en 2012, la Municipalité lançait un appel d'offres pour la vente de l'immeuble municipal sis au 814, chemin du Bassin, communément appelé « salle de l'âge d'or de Bassin »;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil avait accepté l'offre déposée par M. Denis Painchaud et entériné sa décision par voie de résolution;
- CONSIDÉRANT les délais déraisonnables pour l'enregistrement de l'acte de vente ont conduit la Municipalité à interrompre la procédure de vente en vertu de la résolution R1706-933 adoptée par le conseil lors de sa séance ordinaire tenue le 12 juin dernier;
- CONSIDÉRANT QUE M. Painchaud a réitéré à la Municipalité son offre d'achat cette fois en copropriété avec madame Mireille Vachon;
- CONSIDÉRANT QUE la notaire associée à cette transaction confirme avoir reçu l'approbation que les acquéreurs ont le financement requis à l'acquisition de l'immeuble;
- CONSIDÉRANT QUE les parties en sont arrivées à un consensus et que le conseil accepte de déduire de l'offre initiale de 55 000 \$ un montant de 5 173,88 \$, correspondant aux coûts estimés pour l'aménagement d'un système de traitement et d'évacuation des eaux usées, et ce, à la condition que les acquéreurs procèdent à l'aménagement d'une installation septique conforme à la réglementation municipale d'ici la fin de l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil autorise la vente de l'immeuble « Salle d'âge d'or de Bassin » en faveur de monsieur Denis Painchaud et de madame Mireille Vachon au coût de 49 826,12 \$ incluant les taxes plus un montant forfaitaire de 2000 \$ de frais additionnels;

Le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document notarié concernant cet immeuble.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2017

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Politiques municipales diverses – familiale, culturelle, etc.
- ❖ Projet de loi 122 – Politique de consultation publique
- ❖ Tenue d'une consultation publique relative au règlement d'emprunt pour le projet d'égout centre – Village de Havre-aux-Maisons
- ❖ Dépôt d'une plainte concernant un bâtiment voisin – Délai de réponse

R1708-987

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 20 h 25.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier